



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 8 AOUT.

Tous les rapports des provinces portent que la récolte des céréales sera des plus abondantes cette année en Angleterre. — Les journaux anglais rappellent au ministère, que dans la dernière discussion sur la loi des postes, à la chambre des communes, il a pris l'engagement de faire avec la Belgique, la Hollande et la Prusse les mêmes arrangements qu'avec la France, pour le transport et l'échange à bon marché des lettres et journaux entre ces pays.

— Les dépouilles de M. Nathan Rothschild ont été transportées ce matin à leur dernier lieu de repos, au cimetière israélite, dans North street-Whitechapel. Environ 40 voitures de deuil suivaient le cortège, ainsi que de 40 à 50 voitures particulières. Parmi ces dernières étaient celles des ambassadeurs d'Autriche, de Russie, de Prusse, de Naples et de Portugal, des lords Stewart, Dinorben, Marlborough, etc. La bourse était presque entièrement déserte, et plusieurs boutiques voisines étaient fermées.

— Un nommé Williams, condamné aux dernières assises de Westminster à la peine de mort, est parvenu à s'échapper de Newgate d'une façon toute nouvelle, et que peu de ses camarades seront tentés d'imiter. Il paraît qu'il avait été au trefois ramoneur, et qu'il n'avait pas oublié tout à fait son ancien métier. Il s'est avisé de grimper au haut du mur du préau (65 pieds), et cela à l'aide seulement de ses mains, de ses genoux et de son dos, appuyé avec une force et un courage infinis dans un angle formé par la réunion de deux murs en pierre dure et parfaitement unie.

Une fois le haut du mur gagné, il s'est promené sur les toits de plusieurs maisons de Warwick Lane, jusqu'à ce qu'il eût rencontré sur l'un d'eux une fenêtre dont le châssis à tabatière était ouvert. L'occasion était belle, il en profita, et le voilà dans la chambre, au grand étonnement d'une femme qui y travaillait, et qui crut que c'en était fait d'elle. — Le Seigneur ait pitié de nous! s'écria-t-elle. — Amen, répondit Williams, car personne n'aura pitié de moi, si vous et lui ne l'avez. — Oh! mon Dieu, mon Dieu, ajouta la bonne femme de plus en plus terrifiée, eh! d'où venez-vous comme ça? — D'où je viens? de Newgate, parbleu, d'où diable voulez-vous donc que je vienne ailleurs? si j'étais resté là bas au jour de plus, on me pendait, rien que ça. — La pauvre femme fit trois pas en arrière, Williams en fit trois en avant, franchit l'escalier, bondit dans la rue, et court encore.

FRANCE. — PARIS, 9 AOUT.

Le roi de Naples, M. le duc d'Orléans et le prince de Salerne sont sortis pour aller visiter plusieurs monuments de la capitale. Ils étaient accompagnés par M. le préfet de la Seine.

On a fait voir à S. M. la Sainte-Chapelle, qui va être prochainement déblayée des archives de la cour des comptes, et où l'on a conservé des anciens vitraux en verre de couleur, et l'oratoire de saint Louis.

On a mis sous les yeux de S. M. les minutes originales du procès de la Pucelle d'Orléans. En marge de son interrogatoire est dessiné son portrait, fait sans doute par le

greffier dans un moment d'inaction, et qui depuis a servi de type à tous les portraits de Jeanne d'Arc. On a conservé aussi dans les archives avec la procédure de Damiens, les vêtements dont ce régicide était couvert au moment de son crime. La dernière salle renferme le célèbre tableau tiré du convent des jésuites à Riom, et qui représente Henri III et Henri IV repoussés dans l'enfer, tandis que Jacques Clément et Ravallac vont en paradis.

— Hier soir, M. de Werther et d'Appony se sont réunis chez le président du conseil où avaient été invités MM. de Frias, Alava et Aguirre-Solarte. Il ne s'agissait de rien moins que de faire comprendre aux représentants de la Prusse et de l'Autriche tout ce que la cause de l'ordre gagnerait à l'entrée de 60,000 Français en Espagne; pour appuyer cette proposition, M. de Frias disait: «Faites bien attention, messieurs, qu'en admettant don Carlos à Madrid, rien n'est fini. Les constitutionnels deviennent les nouveaux guérillas qui, maîtres de tout le littoral et des villes, pourront à leur tour déchirer l'Espagne, éterniser la guerre civile et faire du règne de Charles V l'époque la plus sanglante de nos annales.»

— La Revue de l'Ouest, du 4 août, annonce que des troubles d'une nature grave viennent d'éclater aux environs de Melle et Chef-Boutonne, à propos d'une défense faite par l'autorité de faire rouir le chaufre dans la rivière de Boutonne. Les paysans soulevés et armés sont au nombre de quatorze cents; à leur tête se trouve un cabaretier, ancien soldat, qui les a fait retrancher dans un bois; tous les villages environnants leur apportent des vivres en abondance. Les insurgés n'ont voulu encore engager aucune hostilité, ils ont fait dire au général commandant la division qu'ils se retireraient si l'on voulait leur accorder le privilège de faire rouir leur lin dans la Boutonne, mais que si jeudi l'autorité persistait dans le parti qu'elle avait pris, ils étaient décidés à combattre. La troupe de ligne de Parthenay et quatre cents hommes en garnison à Poitiers viennent d'arriver à Chef-Boutonne.

— Après avoir confirmé en grande partie les détails, la Revue de l'Ouest, sur les troubles qui viennent d'avoir lieu à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), le Journal ministériel du soir ajoute:

«L'effet des dispositions prises par le préfet, le maréchal-de-camp et le commandant de la gendarmerie, a été des plus prompts. Des mandats d'amener, décernés contre les principaux agitateurs se sont exécutés sans difficulté. Les deux chefs délinquants ont été conduits à la justice; un piquet de chasseurs les conduisit à Melle. Une instruction judiciaire est commencée.»

— Les avocats à la cour royale étaient réunis hier pour procéder à la nomination d'un bâtonnier. M. Delangle ayant obtenu 102 voix a été promu au bâtonnat. M. Teste, son concurrent, n'a obtenu que 60 voix.

— La mort d'Armand Carrel devait amener nécessairement quelques modifications dans la direction du National. On avait pensé que ce journal serait mis en vente, mais il n'en sera rien. Les actionnaires se sont réunis, et il a été résolu que M. Thomas, de la maison Thomas et Bastide, serait rédacteur en chef, administrateur du National. La minorité n'ayant pas cru devoir accepter ce choix, il a été

de suite convenu que les actions de cette minorité seraient remboursées.

Nous ignorons quelle ligne suivra M. Thomas, parce qu'il nous est parfaitement inconnu.

— Le journal le Messager a inséré dans son numéro du 4 juillet dernier, un article contenant les imputations les plus odieuses contre le général Bugeaud, et annonçant que plusieurs officiers supérieurs avaient demandé à changer de corps, parce qu'ils ne pouvaient se résoudre à servir sous les ordres d'un homme de ce caractère. Les chefs de tous les corps placés sous le commandement du général Bugeaud, ont adressé au Messager la déclaration suivante, que ce journal a refusé de publier:

Oran, 19 juillet 1836.

Justement indignés des odieuses et infâmes calomnies contenues dans votre numéro du 14 de ce mois, les colonels de l'armée expéditionnaire dans la province d'Oran, croient de leur devoir et de leur honneur, de donner, tant en leur nom qu'en celui des officiers sous leurs ordres, le démenti le plus formel à l'auteur de cet article, en le signalant à la France entière, comme un vil calomniateur dont les lâches et perfides imputations ne peuvent et ne doivent inspirer que du mépris.

Le colonel commandant l'artillerie de l'armée d'Afrique, B. DE TOURNEMINE; COMBES, colonel du 47^e; CORBIN, colonel du 17^e léger; HERMAN, colonel du 23^e; DE REISENBACH, colonel du 24^e; LEVESQUE, colonel du 61^e.

— On écrit d'Aurick (Hanovre): «On parle beaucoup ici de la découverte qui aurait été faite dans un village voisin, à la suite d'un inventaire pour cause de décès, d'une liasse de papiers, pris d'abord pour quelque copie d'ouvrage suranné et reconnus ensuite, dit-on, pour des autographes de Voltaire. Ce qui rendrait plus intéressante encore cette découverte, c'est qu'au dire des érudits du pays et d'après quelques passages de ces manuscrits, ils pourraient bien être autre chose que tout ou partie des fameux papiers qui disparurent en 1819 de Ferney.»

On sait qu'une des dernières volontés de Voltaire avait été que son bureau et une autre petite armoire ne fussent ouverts que cinquante ans après sa mort. On fit à cette époque un grand nombre de suppositions sur leur contenu, dont les plus accréditées furent qu'il consistait en notes biographiques sur des personnages existants ou en prophéties politiques relatives à l'avenir du pays. Un petit monument élevé au milieu du parc de Ferney, avait reçu les derniers meubles qui furent forcés au mois de novembre 1819, par des voleurs et dépouillés de tout ce qu'ils renfermaient sans que jamais depuis, malgré d'autres recherches, on en ait entendu parler.

L'éloignement du lieu où viennent d'apparaître les manuscrits attribués à Voltaire, est favorable à l'idée qu'ils pourraient être en effet les papiers de Ferney, emportés hors de France par les profanateurs du monument avec quelque objet de prix qui peut-être les accompagnait. Un incident aussi curieux ne peut manquer d'amener un prompt éclaircissement, si quelque honteuse spéculation ne parvient à l'exploiter, et l'identité des autographes ne tardera pas sans doute à être reconnue ou démentie.

— Un Journal de Bourges avait annoncé que M. Duvant

SOUVENIRS DU DUC DE VICENCE.

NAPOLEON A LA BATAILLE D'EYLAU.

Je rappelai au duc de Vicence la promesse qu'il m'avait faite de me continuer ses curieuses communications sur les événements de l'empire. Dans ce moment il me revint à l'esprit un épisode fort touchant sur le capitaine Ernest Auzoni tué à la bataille d'Eylau. C'était un charmant jeune homme, dont la mort a laissé d'éternels regrets dans le cœur d'une douce et gracieuse femme de mes amis. La tombe recèle l'objet de son amour, l'unique charme de sa vie, mais nul ne doit connaître la cause de sa douleur et de cette mélancolie sur laquelle le temps a passé en vain! Ce secret, c'est la part réservée à Dieu. A d'autres la douceur de parler d'Ernest Auzoni, de le pleurer hautement; à elle, la douleur sans consolation, silencieuse et bien cachée. Cependant une particularité remarquable se rattache aux derniers moments du pauvre Ernest Auzoni: l'empereur fut témoin de sa mort.

Je questionnai donc le duc de Vicence à ce sujet.

— Le fait est exact, répondit-il; Auzoni, capitaine des grenadiers de la garde, était un jeune homme plein d'avenir. Brave parmi les plus braves, son nom fut cité plusieurs fois pendant l'affaire d'Eylau; son intrépide courage attira l'attention de l'empereur, qui remarqua que la compagnie d'Auzoni, électrisée par son jeune et vaillant capitaine, fit, dans le cours de cette journée, des exploits fabuleux. Je pourrais, ajouta le duc en souriant tristement, vous dire en quelques mots la glorieuse fin du brave Auzoni, mais voilà que mes souvenirs me reportent sur ce champ de bataille d'Eylau, où l'empereur fut si admirable! Comme toujours, il domine encore, dans ma pensée, cette grande scène, et je ne puis en tracer une esquisse sans le mettre sur le premier plan du tableau.

— Oh! dites, dites! m'écriai-je vivement; ce pauvre Ernest Auzoni n'est-il pas d'un intérêt bien secondaire en regard de la merveilleuse figure

de Napoléon. Ces détails sur sa vie privée ont pour moi un charme inexprimable; l'histoire, toujours sèche et aride, me dit les faits, les dates, vous ne faites vivre dans son intimité, vous le ressuscitez à mes yeux; en vous écoutant, je crois le voir et l'entendre.

— Peu de jours avant la bataille, reprit le duc, nous passâmes la nuit du 4 au 5 février à Schlitt, petit village situé à quelques lieues d'Eylau. L'empereur s'était établi dans une misérable chaumière, dont l'unique cheminée se trouvait comme de raison dans la cuisine, et ce fut là qu'on installa à la hâte son quartier général. J'ai vu rarement l'empereur mieux disposé, plus gai, que la nuit où nous bivouaquâmes dans cette mauvaise hutte. Je me rappelle qu'il n'y avait qu'une seule table sur laquelle on lui servit son souper qu'il expédia en cinq minutes, et jetant en riant sa serviette à la tête de l'excellent Constant: — Vite, vite, qu'on enlève les restes de mon festin (il se composait d'un seul plat). Puis, allant vivement vers son petit lit de fer sur lequel l'on avait déposé ses cartes, il les prit, plaça celle de Prusse à terre, s'agenouilla, et penché sur sa carte: — Venez ici, monsieur le grand écuyer! suivez-moi de Schlitt, jolie capitale, ma foi! de Schlitt à Paris. Et marquant avec les épingles tous les lieux que nous devions parcourir d'après son plan:

— Je les battrais là... ici... encore là... et dans trois mois la campagne sera terminée... La Russie a besoin d'une leçon... La belle reine de Prusse apprendra aussi à ses dépens que les conseillers sont quelquefois les payeurs. Je n'aime pas que les femmes sortent de leurs attributions de grâce et de bonté... une femme pousser des hommes à s'entre-gorger! ah! si elle pourrait bien perdre son royaume à ce jeu là... le beau résultat!

«A ce moment on remit à l'empereur des dépêches apportées par une ordonnance. Il les parcourut rapidement: Bravo! bravo! nous les tenons... mais, ces dépêches sont restées longtemps en route, ce me semble... Qu'est-ce? Et fronçant le sourcil: — Faites entrer l'ordonnance, je veux lui parler. — Monsieur, dit-il sévèrement à l'of-

ficier, à quelle heure vous a-t-on remis ces dépêches? — A huit heures ce soir, sire. — Combien de lieues de distance? — Je ne sais pas au juste, sire.

— Vous devriez le savoir, monsieur, répliqua-t-il sèchement, les yeux attachés sur le pauvre officier qui pâlit sous ce regard irrité; un officier d'ordonnance doit savoir cela, monsieur... je le sais moi... vous avez neuf lieues à parcourir, vous êtes parti à huit heures... tirez votre montre, monsieur? quelle heure est-il?

L'officier déconcerté restait immobile.

— Voyons monsieur... quel heure est-il, s'il vous plaît? — Minuit et demi, sire; les chemins sont affreux... la neige a obstrué les routes tracées... — Pitoyables raisons, monsieur... allez attendre mes ordres... — Et, comme l'ordonnance fermait la porte: — Ce prudent personnage avait besoin d'un stimulant... une algarade, dit-il en riant, vaudra quelques coups d'épée à son cheval, mais ma réponse arrivera en deux heures... il n'y a pas de temps de perdu.

Le général Lassalle, campé au village de Deppen, instruisait l'empereur qu'une colonne ennemie d'une force présumée de quinze ou seize mille hommes, n'ayant pu traverser le passage grossi par les neiges, se trouvait isolée du gros de l'armée prussienne. Cette nouvelle était de la plus haute importance. L'empereur donna l'ordre au général Lassalle d'attaquer avec sa division la colonne commandée par le général Lestock, et d'empêcher ainsi la jonction qu'il cherchait à opérer avec l'armée russe. En même temps il enjoignait à deux régiments de dragons, postés en éclaireurs à une demi-lieue de Deppen, de se joindre à la division Lassalle, et de tomber simultanément sur les derrières de la colonne attaquée de front par les troupes de cet officier général.

Il fit appeler l'officier d'ordonnance: — Partez, monsieur, les dépêches que vous portez sont pressées; à trois heures, dit-il, en jetant les yeux sur le petit cartel placé sur la table, à trois heures,

venait de se désister de son appel du jugement du tribunal de La Châtre, et que, par suite d'une transaction entre les deux époux, M^{me} Dudevant s'engageait à payer à son mari une rente annuelle de 5,000 fr. La garde des enfants, ajoute-t-il, restera confiée à M^{me} Dudevant, ainsi que l'avaient décidé les premiers juges.

Ces assertions sont inexactes. Voici la vérité : Les deux époux se sont soumis de nouveau aux clauses du traité de février 1835 ; ainsi le revenu est partagé également entre eux, le jeune Maurice est confié à son père, M^r Dudevant (Georges Sand) garde sa fille Solange.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

S'il faut en croire une lettre de Madrid, en date du 1^{er} août, le gouvernement espagnol ne paraît pas compter entièrement sur le maintien de la tranquillité publique dans la capitale. Suivant cette correspondance, un décret de mise en état de siège serait tout prêt pour être publié à la première démonstration révolutionnaire, et il aurait surtout pour objet d'attaquer les sociétés secrètes à l'influence desquelles on attribue la fermentation qui se manifeste à Madrid par des assassinats et des cris séditieux, comme celui de : *Vive la Constitution ! vive Malaga !*

L'ensemble des élections de Madrid n'est pas favorable au ministère ; mais si les factieux ne peuvent s'en faire un prétexte, au moins elles indiquent des dispositions fort équivoques de la population. Cependant le gouvernement doit envoyer des troupes en Andalousie, pour comprimer l'insurrection de Malaga, quoique d'un autre côté il ait d'assez grandes inquiétudes sur Saragosse.

BULLETIN POLITIQUE.

DE L'INTERVENTION EN ESPAGNE.

Il est important de faire remarquer le changement qui s'est opéré dans la presse anglaise sur la question d'une intervention française en Espagne. Il y a un an, lorsque le ministère Torero adressa une demande d'intervention au cabinet des Tuileries, la France, qui ne voulait pas prendre une décision aussi grave sans le concours ou l'adhésion de son allié, soumit la note de l'ambassadeur d'Espagne au cabinet de Londres. On se souvient sans doute de la réponse de lord Palmerston et de l'interprétation étroite qu'il donna alors au traité de la quadruple-alliance. D'après cette interprétation, les alliés de l'Espagne ne devaient pas intervenir directement avec leurs armées, mais fournir tous les secours possibles au gouvernement de la Reine. La décision du cabinet français a été conforme à cette interprétation, et l'intervention directe a été refusée.

A cette époque la presse anglaise fut unanime pour repousser l'intervention française. Le *Morning Chronicle* surtout se faisait remarquer par la violence qu'il mettait à repousser toute idée d'intervention. Nous voyons avec plaisir que ses dispositions ont complètement changé, et qu'aujourd'hui il approuverait fortement au contraire une intervention directe de la France. Voici la nouvelle qu'il donne aujourd'hui. Elle est probablement prématurée, et si nous la publions, c'est seulement pour montrer le changement survenu dans les opinions des principaux organes de la presse whig :

« On parle d'une intervention directe de la France dans les affaires d'Espagne. La nouvelle de l'entrée prochaine du duc d'Orléans dans la Péninsule avec 80,000 hommes est au moins prématurée, mais on dit que Louis-Philippe sent le besoin de mettre un terme à cette longue lutte. Les derniers événements le portent peut-être aussi à envoyer au-delà des Pyrénées les esprits turbulents qui pourraient inquiéter la France. Si la bravade de don Carlos, lorsque, passant en France, déguisé, il rencontra Louis-Philippe et dit qu'il allait déchirer avec son épée le traité de la quadruple alliance. Si cette bravade, disons-nous, n'est pas promptement relevée, il est probable qu'elle se réalisera. On a déjà versé trop de sang sans aucun résultat. L'humanité, non moins que la politique, veut qu'on l'ont frappe un coup décisif. »

Le *Sun* qui est également un organe influent de la presse whig est encore plus explicite que le *Morning Chronicle*. Il fait très judicieusement observer que puisque les puissances signataires du traité de la quadruple-alliance sont

il faut que le général Lassalle ait mes ordres entre les mains. Vous m'entendez.

— Sire, répondit le pauvre jeune homme avec un accent résolu, à deux et demie le général lira les ordres que votre majesté me fait l'honneur de me confier.

— Bien, monsieur, montez à cheval.

« Puis le rappelant : — Vous direz au général Lassalle qu'il me sera agréable que ce soit vous qui soyez chargé de m'annoncer le succès de cette expédition.

« Cet officier était le fils d'un sénateur. L'empereur l'avait fort bien reconnu, mais il affectait une rigueur bien plus prononcée envers les jeunes gens sortant des écoles militaires avec le grade d'officier, qu'envers de pauvres diables qui avaient gagné l'épaulette en passant à travers le feu et le fer pour l'obtenir. Il est juste de dire que ces derniers s'exposaient rarement à une réprimande, et quand cela arrivait, l'empereur les admonestait paternellement. C'est ainsi que d'un mot, d'un regard, il créait dans toutes les classes de l'armée des hommes qui faisaient l'abnégation de leur vie par la seule crainte d'en courir un reproche. Mais ce qu'il y a de bien plus remarquable, c'est qu'aucun de ceux qui se couvraient de gloire n'y attachait aucune idée de récompense. Il semblait que la vie de tous appartenait à un seul, et qu'en mourant pour sa cause on ne fit qu'accomplir un devoir sacré. La phase héroïque de l'empire imprime un beau cachet au caractère français !

« En ce temps-là, continua le duc, partout où nous combattions, la victoire nous était assurée. L'intrépide Lassalle, avec moins de six mille hommes, culbuta la colonne ennemie. Le général Lestocq, poursuivi l'épée dans les reins, ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Trois mille prussiens périrent dans la lutte, deux mille cinquante prisonniers et seize pièces de canon furent les trophées de cet engagement partiel. Les conséquences en furent immenses, car l'armée

décidées à ne jamais permettre que don Carlos monte sur le trône d'Espagne, il est étrange qu'il puisse dévaster ce malheureux pays :

Nous regrettons que la France, l'Angleterre et le Portugal refusent de voir dans l'état déplorable où se trouve en ce moment la Péninsule, la justification de l'intervention la plus directe. Ces puissances doivent avoir maintenant acquis la conviction que la guerre ne se terminera que lorsqu'elles en auront fait leur propre affaire. Plus la guerre continue, plus les difficultés augmentent ; si le gouvernement n'avait pas signé le quadruple traité, et s'il ne s'agissait entre la Reine et don Carlos que de la possession d'une couronne, abstraction faite de l'existence d'un gouvernement constitutionnel, on pourrait nous dire que nous n'avons pas le droit de nous mêler de la querelle ; mais il n'en est pas ainsi : nous nous sommes engagés à maintenir la reine d'Espagne sur le trône ; il est par conséquent inconcevable que nous laissions don Carlos dévaster et saccager ce malheureux pays, car nous ne lui permettrions jamais de s'emparer de la couronne. Par une prompt intervention nous mettrions un terme aux sanglantes tragédies qui se jouent sur tous les points de la Péninsule.

Si, comme nous le croyons, les nouvelles opinions de la presse anglaise sur la question d'intervention sont celles du cabinet de Londres, le gouvernement français n'a aucune bonne raison à donner pour refuser une armée à la Reine. La France, moralement responsable de tous les maux affreux qu'entraîne après elle cette guerre atroce qui se perpétue dans les provinces du Nord de l'Espagne, la France pourrait, si elle le voulait, faire cesser un état de choses aussi contraire aux lois de l'humanité et aux principes politiques sur lesquels repose la monarchie de 1830, qu'aux intérêts commerciaux et industriels du pays. (La Paix.)

BELGIQUE.

Bruxelles, 9 août (trois heures). — Les nouvelles continuant à être alarmantes, la spéculation succombe sous les baisses successives de Paris. Aujourd'hui, un peu avant la liquidation, l'actif a été offert à 33, il est tombé à 32 3/4 et 5/8 à la bourse. Le cours actuel est de 33. La liquidation s'est opérée avec assez de facilité au milieu de ces fortes variations. Aucun sinistre grave n'est venu l'entraver. Il est question que Séville, Valence et la Corogne ont proclamé la constitution de 1812, à l'exemple de Malaga ; mais le bulletin de Paris se tait sur ces événements.

Après la cote, Ardois 32 1/2 papier. Anvers (deux heures). — Ardois 33 1/8 argent 32 3/4 1/2 1/4 papier. Amsterdam, 9 août. — Dette active 2 1/2 p. c. 55 1/8 1/4, 5 p. c. 103 1/4 5/16 1/4 ; billets de chance 24 7/16 9/16 1/2, syndicat 98, société de commerce 181 1/2 183 1/2 ; Ardois pièces de 85 livr. 36 3/8 1/2 1/6, grosses pièces 35 3/4, passive 11 1/2 9/16 1/2, brésiliens 89.

Paris, 9 août (trois heures). — Aujourd'hui, il y a eu de la baisse. On ne croit pas que ce soient à cause des événements déjà connus et escomptés depuis deux jours. Le bruit court que le gouvernement a reçu aujourd'hui de fâcheuses nouvelles de Madrid du 3. Le 3 p. c. ouyer t à 80 45 est tombé à 80 35, demandé 25 cours actuel.

L'actuel est tombé à 33, il a monté un instant à 35 5/8, mais il est de nouveau retombé à 33 1/4. Voici ces fluctuations : 34 3/8 3/4 1/2 1/4 33 1/4 1/8. Passive 10 1/4 1/8 10 10 1/8 10 1/8.

Londres, 8 août (quatre heures). — La bonne tenue de notre bourse, la faveur de nos fonds et la faible dépréciation des valeurs espagnoles, ont dérivé beaucoup de combinaisons établies sur les nouvelles du continent. Consolidés 91 1/4 à 3/8 ; hollandais 2 1/2 p. c. 56 à 1/8, 5 p. c. 104 à 1/8 ; espagnols active au comptant 36 3/4 à 36, au 16 courant 35 3/4 36 à 1/8 36, passive 11 1/8, différée 15 1/4, brésiliens 88 1/2 à 1/4.

Marché des huiles et graines. — 15) à 200 hectolitres graines colza ont été traités au marché de ce jour pour France de fr. 47 à 47 fr. 4. c. L'huile colza se demande au comptant, tient assez prix à terme. Tourteaux plus demandés.

Un correspondant qui ne nous a jamais induit en erreur, nous adresse la nouvelle suivante, que nous n'osons prendre néanmoins sous notre responsabilité :

« Anvers, ce matin même. Je viens d'être informé d'une source certaine que, par arrêté royal du 27 de ce mois, M le colonel de génie Willmar,

russe perdit une partie de ses communications, et attendit en vain le renfort annoncé. En apprenant ce résultat, l'empereur, ivre de joie, dit à plusieurs reprises : — Brave général Lassalle ! admirables troupes ! Ils m'ont assuré le gain de la bataille que je vais livrer à Eylau. Ceci est d'un bon augure... Marchons sur Eylau, messieurs.

« Le jour de la bataille, le temps était affreux. Une neige fine et serrée glaçait en tombant la surface de la terre. Nos vêtements imprégnés, roidis, par ce givre, nous écrasaient : les chevaux ne pouvaient tenir pied ; on se battait avec acharnement depuis le matin, et, à la tombée de la nuit, rien n'était encore décidé.

« L'empereur, impatient, parcourait au galop le champ de bataille, bravant la mitraille, se portant sur les points menacés, car il savait bien que sa seule présence opérât des prodiges. Le feu avait cessé sur quelques points ; il était évident que l'ennemi se repliait, et faisait ses dispositions pour la nuit. A huit heures, on vint avertir Napoléon que la position importante de l'église, qui avait été chèrement disputée, prise et reprise plusieurs fois dans la journée, venait de nous être enlevée de nouveau. Nos troupes, en nombre bien inférieur aux Russes, se retiraient en combattant dans le cimetière. Au moment où l'ordonnance arriva, l'empereur avait mis pied à terre, et dirigeait de sa personne les manœuvres d'une formidable batterie pointée sur l'alle droite de l'armée russe. A l'instant il s'élança sur son cheval, franchit comme l'éclair la distance, et tombant comme la foudre au milieu des bataillons qui commençaient à fléchir : Qu'est-ce dit-il, une poignée de Russes feront reculer des soldats de la grande armée ? A moi, mes braves ! que pas un Russe ne sorte de l'église... qu'on fasse avancer l'artillerie... il nous faut l'église, mes amis ! nous la faut !

Vive l'empereur ! en avant ; il lui faut l'église, en avant !

« Et tous se précipitent en se ralliant en bon ordre. A deux pas de nous passe un vieux grenadier, sa figure est noircie par la pou-

est nommé général de brigade avec le portefeuille de la guerre, et que le général Nypels quitte le personnel pour prendre le commandement d'une brigade de cavalerie. Il paraît certain que le général Daine commandera les troupes du camp qui doit suivre celui qui sera levé sous peu de jours. (Emancipation.)

— Outre le remplacement de M. Evain par M. Willmar, nous apprenons que le général Priss, gouverneur d'Anvers, remplace le général Nypels qui commandera une brigade. Le général d'Hane de Steenhuyts est nommé grand écuyer du roi, M. Demeurs, capitaine aide-de-camp du général de Chasteler, est nommé aide-de-camp du roi, M. Frison, capitaine attaché à l'état-major est nommé officier d'ordonnance du roi. (Idem.)

— Un arrêté royal du 2 juillet porte : Considérant que la réunion au camp de Beverloo de troupes justiciables de conseils de guerre différents, ainsi que l'éloignement de ce camp de la résidence de ces conseils de guerre, tendent à apporter des retards nuisibles à l'instruction et à l'expédition des affaires judiciaires, relatives aux troupes qui occupent le camp, un conseil de guerre en campagne est établi à Hasselt. Sont soumises à sa juridiction, toutes les troupes qui occuperont successivement le camp de Beverloo pendant l'existence de ce camp en 1836. Sont nommés membres de ce conseil de guerre : MM. Joseph-Michel Guilick, lieutenant-colonel du 9^e de ligne, président, Maurice Clermont, capitaine au 1^{er} de ligne, Louis-Joseph Descamp, capitaine au 2^e de ligne, Jules De St Pol, lieutenant au 1^{er} de ligne, Jacques-Joseph Marquet, lieutenant au 1^{er} de ligne, Victor Champaigny, sous-lieutenant au 2^e de ligne, Adolphe Fela, sous-lieutenant au même corps, membres.

Par arrêtés royaux du 8 de ce mois : Le sieur Nickmilder, actuellement auditeur militaire temporaire près le conseil de guerre de la 2^e division de l'armée, est chargé de remplir les mêmes fonctions près de ce conseil de guerre.

Le sieur Pouillon, auditeur militaire adjoint près le conseil de guerre de la 3^e division de l'armée, est chargé de le remplacer près le conseil de guerre de la 2^e division de l'armée.

M. Legrand, conseiller d'état, membre de la chambre des députés de France et directeur-général des ponts et chaussées, est arrivé avant hier à Bruxelles et descendu à l'hôtel de Belle-Vue. Il est accompagné de deux ingénieurs en chef français : ces messieurs sont allés hier visiter notre chemin de fer.

Hier matin, vers dix heures, un jeune homme atteint d'un crachement de sang gissait dans la rue de la Flanée près de la Seine. Celui-ci supplia un passant de le relever, il fut conduit par ce dernier sur une des marches qui aboutissent à la rivière. Le malade s'étant assis, son conducteur lui enleva de son gousset l'argent monnayé qui s'y trouvait, lui porta un coup de poing qui le fit tomber dans la rivière et s'enfuit à toutes jambes. Cette personne a été retirée de la rivière sans connaissance.

On se disposait à la faire transporter à l'hôpital, lorsqu'heureusement le docteur Servais arriva sur les lieux, celui-ci, sans perdre un instant, s'occupa du malheureux, lui prodigua tous les soins, tous les secours imaginables, et après des efforts inouïs, qui durèrent plus de deux heures, rappela cet infortuné jeune homme à la vie. Transporté ensuite à l'hôpital, sous les yeux de ce digne et zélé philanthrope, le jeune homme se trouve déjà dans un état satisfaisant. Le malheureux est entre les mains de la justice.

L'exposition de Bruxelles sera enrichie de paysages précieux. Le célèbre paysagiste, Verstappers, d'Anvers, qui habite Rome depuis quarante ans, nous envoie deux de ses dernières et de ses plus belles productions. Le roi de Naples qui a visité incognito l'atelier de M. Verstappers, à son passage à Rome, lui en avait offert en vain un prix considérable.

M. Lichtental fabricant de pianos, vient de confectionner un nouvel instrument de son invention auquel il a donné le nom de *physyharmonica*. Cet instrument dont les dimensions sont bien moindres que celles d'un piano ordinaire, a beaucoup de rapports, toutes proportions gardées d'ailleurs, quant à la nature des sons et le jeu de ses diverses pièces, avec l'orgue ordinaire. Un soufflet adopté sous la tablette inférieure, et se dilatant au moyen d'une ou deux pédales, contient l'air qui, en pénétrant dans l'instrument, vient

dre ; sa moustache brûlée, le sang couvrit ses vêtements ; il a le bras gauche emporté par un éclat d'obus. Cet homme marche à son rang et au pas accéléré.

— Va te faire penser, lui cria l'empereur.

— Ah ! ouiche !

— Va à l'ambulance, te dis-je !

— Après que vous m'avez l'église.

« Et nous le perdimes de vue. Je vis briller les larmes dans les yeux de l'empereur qui se détourna pour les cacher.

« A dix heures du soir, l'église était en notre pouvoir. L'empereur, exténué, chancelant de fatigue sur son cheval, fit cesser le feu ; l'armée se reposa entourée de bivouacs ennemis. Le quartier-général fut établi sur le plateau, en arrière d'Eylau, au milieu de l'infanterie de la garde.

« Tout va à merveille, me dit l'empereur en entrant dans sa tente : ces gens-là se battent bien... Nous aurons encore une rude journée demain ; mais la bataille est gagnée.

« Il se jeta tout habillé sur son lit, et s'endormit aussitôt. A quatre heures du matin, l'empereur monta à cheval, parcourut le terrain, fit ses dispositions, plaça l'artillerie et harangua ses troupes en passant devant chaque front de régiment. A la pointe du jour, il donna l'ordre d'attaquer simultanément sur tous les points à la fois. Vers onze heures, la neige, qui n'avait pas cessé depuis le matin, augmenta avec une telle violence, qu'on ne distinguait pas à dix pas. On avisa une colonne russe, forte de cinq à six mille hommes, qui ayant reçu dans la nuit l'ordre de rejoindre le gros de son armée, s'était égarée. Les Russes marchaient en hésitant et sans rien reconnaître ; ils vinrent se fourvoyer à une portée de fusil de notre camp.

L'empereur, dressé sur ses étriers, la lunette braquée de ce côté, pressentit le premier que ces ombres noires, qui défilaient lentement comme à travers le voile que formait la neige, devaient être de la

frapper les languettes d'acier dont les vibrations rendent des sons différents, selon la disposition qu'on leur a donnée.

Cet instrument est fort ingénieux, et l'on pourra en tirer plus d'un parti.

Les ouvriers fondeurs en caractères et les ouvriers graveurs viennent de former une société de secours mutuels, pour subvenir aux frais de ceux d'entr'eux qui viendraient à tomber malades.

L'ouverture de la chasse, dans les provinces de Limbourg et de Brabant, est fixée au 1^{er} septembre prochain.

LIEGE, LE 11 AOUT.

DES NOMINATIONS DE BOURGMESTRES ET ECHEVINS.

La loi a placé au nombre des prérogatives de la couronne le droit de choisir parmi les états de la commune, ses magistrats actifs, c'est-à-dire les bourgmestres et les échevins. Le soin de satisfaire au vœu de la loi préoccupe sans doute en ce moment même l'attention du ministère. Rien jusqu'ici n'a transpiré sur ses intentions, sur les principes qu'il adoptera pour l'organisation des nouveaux collèges. On a pu remarquer toutefois que M. Ernst s'était empressé de faire désavouer dans le Moniteur quelques propos hostiles à M. Jaume qu'un journal de Bruxelles avait prêtés au ministre de la justice. Faut-il attribuer les paroles du Moniteur à M. Ernst, agissant dans le seul intérêt de la vérité, ou faut-il les considérer comme inspirées par le ministère dans une intention politique? On inclinait volontiers vers cette dernière opinion, si on rapprochait surtout le désaveu de l'organe du gouvernement de quelques autres paroles également émanées du Moniteur, et dans lesquelles M. de Theux semblait vouloir placer l'administration en dehors de la lutte des partis pendant les dernières élections. Si notre opinion était fondée, il faudrait en conclure que le ministère est disposé à adopter, pour la nomination des bourgmestres et des échevins, des idées de pacification et de tolérance politique et religieuse. Nous l'avouerons toutefois, ce ne sont là que de simples inductions. Mais nous serions heureux de voir nos prévisions se réaliser.

Ce n'est point nous, certes, qui discuterons jamais au pouvoir la faculté d'user avec liberté du droit que la loi lui confère. Cependant, dans son intérêt même, il faut conseiller au pouvoir de faire tomber ses choix sur des hommes que la commune aurait pu honorer de son suffrage si elle avait été appelée à nommer ses magistrats actifs. En effet, il ne faut point se dissimuler que bien qu'il faille s'incliner ici devant la prérogative royale, il est évident qu'on placera dans une position difficile des magistrats repoussés par l'opinion, ou auxquels seulement elle refuserait les qualités nécessaires pour exercer convenablement les fonctions qui leur auraient été confiées. Une opposition ne manquera point de se former dans le sein des conseils; elle pourrait entraver la marche de l'administration, et faire naître même de ces déplorables conflits qui portent toujours atteinte à la considération dont le pouvoir doit être environné, et qui attaquent même le lien de notre jeune nationalité. Nous le répétons, dans l'intérêt du pouvoir, il faut désirer que les choix de la couronne puissent être accueillis par les acclamations de la commune.

L'intention des législateurs, en laissant au roi le soin de choisir les bourgmestres et les échevins, a été d'accorder une garantie au pouvoir, de donner une force nouvelle au lien de l'unité nationale, et les citoyens qui seront chargés des fonctions de ces magistratures, ne sauraient la méconnaître sans manquer aux devoirs que la loi leur impose. Ce qui doit donc principalement attirer l'attention du ministre, c'est la question de convenance, de lumières et de capacité, et non celle des garanties que le législateur a voulu donner contre les écarts du pouvoir communal, puisque ces garanties il les a placées dans la loi elle-même.

En commençant ces courtes réflexions, nous avons parlé de tolérance et de pacification. On ne saurait méconnaître que l'opinion nationale nait fait depuis quatre ans de notables progrès. La mission du pouvoir et de secourir l'œuvre du temps, c'est-à-dire, d'aider à des progrès nouveaux. Le ministère se trouve pour cela placé dans une position avantageuse. Les divisions que le pays pouvait déplorer avaient pour cause principale, il le faut reconnaître, la perturbation qu'avait

jetée dans les relations commerciales, les événements de 1830. La renaissance de notre prospérité industrielle agit incessamment sur l'esprit public, elle tend, sans contredit, à restreindre le cercle des dissensions politiques. Certes, les hommes de l'industrie qui peuvent à peine suffire au poids de leurs affaires particulières, qui sont préoccupés, sur tous les points du royaume, des soins qu'exigent le développement des ateliers, la multiplicité des demandes de leurs produits, ne songent plus guère aujourd'hui à faire naître des événements de nature à bouleverser de nouveau le pays, si tant est qu'ils y aient jamais songé. — Il faut, nous le répétons, de la confiance, car elle est de mise, surtout dans notre pays et dans les circonstances actuelles. Nous l'avons dit aussi ailleurs, le parjure n'est point dans les mœurs belges; et nous pouvons invoquer à ce sujet le souvenir de Waterloo. En 1815, il s'agissait pourtant de sympathies bien autrement vives que celles qui ont survécu aux événements de septembre, et cependant les Belges se montrèrent fidèles à la foi jurée.

On lit ce qui suit dans le Journal de Verviers :

Par jugement du 19 août 1836, le tribunal civil de première instance, séant à Verviers, a condamné la ville de Verviers à payer à M. Lys, ex-notaire, du chef des pertes éprouvées par lui par suite du pillage qui a eu lieu dans la nuit du 28 au 29 août 1830, la somme de 83,312 francs, plus les intérêts et frais du procès, tant pour la perte de son mobilier, argent comptant, comptes, registres, papiers de procédure, protocole, que pour dégradations à son jardin, bâtiments et défaut de jouissance de ces bâtiments. — Par les conclusions qu'il avait prises lors des plaidoiries, M. Lys avait réduit la valeur simple de ses prétentions à 133,900 frs, non compris les intérêts et le montant de quelques dommages-intérêts.

La somme allouée à M. Lys ne lui sera payée qu'à charge par lui de prêter serment sur la réalité de ses pertes, à l'audience qui aura lieu le 13 décembre 1836.

Hier, vers les huit heures du matin, le sieur Jean-François Gerin, né à Liège, âgé de 50 ans, sous-brigadier des douanes, de résidence à Baelen, frontière belge, s'est coupé la gorge avec un rasoir, et a expiré à l'instant, pendant que sa femme était à la messe. C'est un de ses fils, âgé de 11 ans, qui ayant vu par une fenêtre donnant sur le jardin, son malheureux père, baigné dans son sang, a donné l'alarme. Depuis longtemps Gerin donnait des signes d'aliénation mentale. Il laisse une veuve et plusieurs enfants.

Tous les rapports des provinces portent que la récolte des céréales sera des plus abondantes cette année en Angleterre.

L'Union dit qu'elle croit, comme nous, à la possibilité d'un chemin de fer dans le Luxembourg; elle ajoute qu'elle croit notre nouvelle prématurée quant au prochain voyage de MM. Simons et de Ridder dans la province susdite.

On nous informe qu'il est question d'ouvrir une négociation avec la France, pour déterminer ce royaume à faire les 5 quarts de lieues de route, qui doivent lier celle de Habay à Virton, avec la grande communication de Longwy à Verdun par Longuyon. Il est permis de croire que l'exécution de ce projet sera goûtée par nos voisins; car il est plus dans leur intérêt que dans le nôtre. Ce sera en effet une nouvelle porte, et la plus facile, ouverte à l'introduction des vins français en Belgique.

Nous recommandons à l'attention de toutes les régences l'admirable invention de la cuirasse d'amanthe (incombustible) dont un journal français parle en ces termes :

Un feu de cave assez considérable a eu lieu mercredi, rue Royale, chez un marchand boulangier; il sortait une épaisse fumée par les portes et soupiraux. Un sapeur pompier revêtu d'un appareil que nous croyons être de l'invention de M. Paulin, commandant de ce corps, est entré sans hésiter dans ce lieu dangereux; il y est resté une demi-heure, a éteint le feu, et est remonté parfaitement dispos.

Le conseil municipal de Paris a voté 6,000 fr. pour faire sur les boulevards de nouveaux essais de dallage en bitume, ou l'on emploiera des matières provenant des usines à gaz. L'expérience sera faite en regard de celle où l'on a mis en œuvre le bitume des mines de Seyssel, afin que l'on puisse comparer les résultats des deux modes, quand

persées, abimées, effectuèrent leur retraite dans le plus grand désordre, abandonnant leurs blessés, les bagages et leurs drapeaux.

La journée n'était pas encore finie pour l'empereur. Comme de coutume, il voulut parcourir le champ de bataille pour juger des pertes de l'ennemi, pour activer, par sa présence, l'enlèvement des blessés, pour veiller à tout.

C'était horrible à voir que cette immense étendue de terrain, dont le sang avait rugi la neige tombée tout le jour. Un maréchal-des-logis de dragon, grièvement blessé, aperçut l'empereur qui passait à quelques pas de lui. — Par ici, notre empereur, j'ai été enfoncé, je vas aller faire connaissance avec l'bon Dieu; mais c'est égal, vive l'empereur, tout de même!!!

Qu'on conduise ce brave à l'ambulance... Messieurs, relevez-le, qu'on le recommande à Larrey...

De grosses larmes inondaient la figure mâle du dragon. — Non d'un nom, dit-il, en joignant les mains; on voudrait avoir mille vies à jeter à la tête de cet homme là.

Près d'une batterie abandonnée par l'ennemi, nous vîmes un de ces fantastiques tableaux que la parole est impuissante à reproduire. Cent cinquante à deux cents grenadiers français étaient entourés d'un quadruple rang de Prussiens. Les uns et les autres gisaient à terre dans une rivière de sang au milieu de canons, de munitions, d'armes brisées. On s'était battu là avec une fureur incroyable; les blessures étaient hideuses et multipliées sur chaque cadavre. Un faible cri de — Vive l'empereur! partit de ce monceau de morts; tous les yeux se dirigèrent du côté d'où venait la voix. A moitié enseveli dans un drapeau en lambeaux, un officier décoré, criblé de blessures, chercha à se soulever; il parvint à s'appuyer sur son coude; sa noble figure, d'une pâleur livide, porte l'empreinte de la mort. Il aperçut l'empereur, et d'un accent que sa voix affaiblie rend intraduisible : — Vive et soit béni l'empereur!... et maintenant...

l'hiver les aura mis à l'épreuve. Si elle réussit, on pense qu'elle permettra de réaliser les avantages de cette amélioration de la voie publique avec une économie assez importante, attendu que les matériaux à employer seraient pris sur les lieux.

La chaire d'agronomie et d'économie rurale est vacante à l'école vétérinaire et d'agriculture de Bruxelles.

On lit dans le Précurseur d'Anvers : On a conduit ce matin au port, pour y être embarqués pour St. Pétersbourg, les wagons modèles qui ont été confectionnés en Belgique, et qui doivent servir sur les chemins de fer en Russie.

Deux officiers en retraite, MM. Kessels fils et Corten, viennent de partir pour l'Espagne, après avoir donné leur démission en Belgique.

On lit dans le Journal des Flandres :

M. le capitaine Lucas se plaint vivement, dans une lettre qu'il nous adresse de la manière d'agir des autorités à son égard et d'une détention trop sévère. Il a été aujourd'hui extrait de la prison militaire par un maréchal-des-logis de la gendarmerie pour être conduit devant le conseil de guerre de Mons.

On lit ce qui suit dans l'Union :

Après l'apparition des ordonnances des 10 octobre et 28 décembre, nous soutîmes contre l'Industriel du Hainaut que les dispositions de ces ordonnances ne nuiraient point, comme il le craignait, à l'activité de nos exportations de houilles vers la France. Aujourd'hui l'Industriel du Hainaut reconnaît franchement qu'il avait tort dans ses prévisions et que nous avions raison dans les nôtres; l'exportation, loin d'avoir été arrêtée, suit une progression croissante.

Dans les sept premiers mois de 1835, la France avait reçu (expédiés par le canal de Mons à Condé), 2,374 bateaux; en 1836, il en a été expédié 3,005 dans le même espace de temps, soit 631 bateaux de plus ou environ cent millions de kilogrammes.

Les expéditions pour la Belgique ont aussi été plus considérables; au lieu de 1,357 bateaux (1835), il en a été expédié 1,676 en 1836; excédant, 319 bateaux ou environ 50 millions de kilog.

On écrit de Copenhague, 23 juillet :

L'université de cette ville vient de perdre un de ses membres les plus illustres. La mort a enlevé M. Schlegel, grand-croix de Danebrog, et chevalier de l'ordre de l'Etoile polaire de Suède. Ce savant jouit d'une réputation européenne.

On écrit de Vienne, le 29 juillet :

Hier il a paru une nouvelle ordonnance sur les douanes qui paraît consacrer des principes plus libéraux que la loi précédente; plusieurs articles, dont l'importation était prohibée, sont maintenant admis sur nos marchés; d'autres articles ont obtenu une réduction du droit d'entrée.

Un orage épouvantable a fondu le 17 du mois passé sur la ville de Macérata, dans les états romains; une grêle telle qu'on n'en avait jamais vue, est tombée pendant plus d'une heure avec un horrible fracas. Il ne s'agit pas cette fois de vitres cassées, mais de toits enfoncés, de maisons écrasées, de meubles brisés dans l'intérieur même des appartements. Des hommes ont péri, les offices divins ont été interrompus; les prêtres et le peuple se sont enfuis des églises pour se réfugier dans les caves. Les dégâts sont immenses, et la désolation est à son comble.

On lit dans une lettre de Faenza un fait à peine croyable et cependant très-vrai. Au tirage d'une loterie publique nommée Tombola, où se trouvaient réunies plusieurs mille personnes, une bande de voleurs, au nombre, dit-on, de cent individus, entreprit de dépouiller les dames de leurs parures, et cela par la violence. Les hommes défendirent le mieux qu'ils purent leurs femmes et leurs filles, jusqu'à ce que la milice vint terminer la lutte en s'emparant de la plupart des brigands qui ont été mis en prison. On n'a pas d'exemple d'une pareille audace; beaucoup de dames ont dû être blessées par les efforts des malfaiteurs pour leur arracher leurs boucles d'oreilles, et elles possédaient de grands cris pour demander du secours. La plupart des brigands appartiennent sans doute au pays; mais on ne comprend pas qu'on n'ait pas jusqu'ici soupçonné l'existence d'une bande aussi nombreuse.

Séance publique du conseil de régence de Liège, vendredi prochain, 12 du courant, à 5 heures du soir.

adieu... adieu... ma pauvre bonne mère!... ma mère!... Et il attachait son regard suppliant sur l'empereur; puis, en retombant inerte et glacé, il balbutia : — A notre belle France... mon dernier soupir!...

L'empereur semblait cloué sur ce sol couvert du sang généreux de tant de héros, couchés là pour ne plus se relever!

— Braves gens! dit-il lentement, brave Auzoni!... Bon jeune homme ah! c'est affreux... La dotation est acquise à sa mère... qu'on me présente ce travail à la première signature... et, se retournant vers Ivan qui le suivait : — Ivan! visitez ce brave jeune homme... Voyez, s'il y a quelque ressource, conservez-moi ce pauvre Auzoni. C'est affreux, affreux!

L'empereur, préoccupé, continua sa triste tournée. Dans diverses autres occasions, je l'ai vu véritablement attendri; cependant jamais aucune de ses paroles me témoignait de son regret des maux inévitables qu'entraîne la guerre. Ceci est caractéristique. Je suis certain que son cœur fut plus d'une fois brisé, à la vue de ses plus dévoués serviteurs frappés à mort à ses côtés; mais sa pensée accablante qui devait augmenter sa douleur ne s'épanchait pas au dehors, soit que cette pensée ne lui vint pas, soit que toujours maître de lui-même, il réprimât cet élan de l'âme qui révèle à notre insu le cri de la conscience.

Souvent depuis qu'il a disparu, dégagé que je suis de la fascination qu'il exerçait autour de lui, j'ai cherché à analyser à froid ce caractère, cette organisation à part qui renfermait des nuances si disparates. Napoléon défie la science psychologique; il y a sans doute des imperfections dans cette nature, mais le beau, le sublime, le dominant, et plus je l'étudie plus elle me paraît grandiose.

— Je vous ai dit, continua le duc de Vicence, tout ce que je sais relativement au capitaine Auzoni. J'aurai éternellement devant les yeux le champ de bataille d'Eylau après la victoire.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins procéderont mercredi prochain, 17 de ce mois, à midi, à l'adjudication des travaux à exécuter 1° pour l'appropriation d'un corps de garde à la caserne des Ecoliers et d'un local pour le logement du concierge; 2° pour la construction d'un mur de quai le long de la rivière d'Ourte à ladite caserne.

On peut voir les cahiers des charges au secrétariat de la ville. Liège, le 10 août 1836.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIÈGE. — Affiches. — Avis.

Les bourgmestre et échevins portent à la connaissance du public qu'il est dorénavant interdit de placer aucune affiche autre que celles relatives au théâtre, sur les pilastres ou murs de la salle de spectacle. Même défense est faite à l'égard de la planche noire apposée sur la façade de l'hôtel de ville, laquelle est exclusivement réservée aux actes de l'administration. (Lois des 18-22 mai 1791 et 9 vendémiaire an VI.)

Messieurs les commissaires de police veilleront à l'exécution de ces dispositions. A l'hôtel-de-ville, en séance; le 8 août 1836.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 10 AOUT.

Naisances: 3 garçons, 4 filles, 3 femmes, savoir: Elisabeth Wasseige, âgée de 98 ans, menuisier, rue du Stalon, veuve en 2° noces de Jean Pierre Croisset. — Jeanne Galopin, âgée de 85 ans, sans profession, rue du Verd Bois, veuve de Michel Fraikin. — Marie Roland, âgée de 64 ans, sans profession, rue sur la haille.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le deuxième trimestre de 1836, sera ouvert à son bureau, rue derrière St-Thomas, n° 332, à partir du 10 août courant.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ESTURGEONS et SAUMONS de Meuse, chez ANDRIEN.

HARENGS NOUVEAUX chez PERET, rue Ste-Ursule.

ESTURGEON très-frais, à 28 c. la l., chez PERET rue St-Ursule.

Nouveaux HARENGS D'HOLLANDE au MORIANE rue du Stockis.

ESTURGEONS TRÈS-FRAIS au Moriane, rue du Stockis.

Le soussigné ne reconnaît aucune dette qu'Elisabeth Delvaux, son épouse, pourra contracter. Liège, le 11 août 1836. Gilles Dans. 895

A VENDRE

AU PRIX DE FACTURE, PIANOS NEUFS,

A 3 ET DEUX CORDES DE HOEBBRECHTS, PIED DU PONT D'ILE, N. 763. 849

AU DEPOT DE DRAPERIE

RUE PONT-D'ILE, N° 17.

On peut se procurer des CAPOTTES en prunelle renforcée au prix de 12 francs. PANTALONS en coutil à 8 id. GILETS de piqué à 6 id. 880

VENTE DE MUSIQUES.

SAMEDI 13 août 1836, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M° RENOUZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères d'une belle collection de PARTITIONS D'OPÉRAS, OPÉRAS COMIQUES et VAUDEVILLES. 879

Le JEUDI 18 août 1836, à 9 heures du matin, l'ADMINISTRATION COMMUNALE D'AYWAILLE procédera à la LOCATION DE LA CHASSE sur tous les biens communaux de ladite commune, ainsi que sur ceux de la Porallée. 881

VENTE DE BOIS SCIÉS.

CHEZ STASSART A ABIN.

Le 23 août 1836, à 2 heures de relevée, dans le chantier du sieur Stassart, à Abin, près de Huy, on vendra à l'enchère à la recette du notaire LOUMAYE, UNE FORTE PARTIE de Bois sciés, consistant en planches, quartiers doubles et simples, et fenillets depuis 6 jusqu'à 20 pieds en partie sciés, fûteaux, horops, posselets, marches, yères et terrasses; le tout en chêne, planches et lattes de bois blanc. 890

Le JEUDI 18 de ce mois, à dix heures du matin, le notaire PAQUE, exposera en vente aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont,

UNE TRÈS-JOLIE MAISON NEUVE.

Sise à Liège, rue St-Jean-en-Île, n° 767 bis, avec cour, cuisine, lavoir, et

UN JARDIN avec remise et écurie donnant par une porte cochère, dans la rue de la Casquette, où l'on pourrait faire d'autres bâtimens; le tout étant d'une superficie de 176 mètres.

S'adresser audit notaire. 890

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Ecole gratuite de danse.

Le directeur a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'il va s'établir un école de danse, sous la direction du professeur Lemonnier, chef des divertissemens; on y admettra gratuitement seize élèves des deux sexes et de l'âge de dix à douze ans. Ceux qui veulent jouir des avantages de cet établissement, doivent se faire inscrire, du 10 au 10 août, au bureau de l'administration au grand Théâtre.

ADJUDICATION D'UNE MAISON,

Sise à Liège, rue St-Severin.

Elle porte le n° 533, et consiste en deux corps de logis, commodes et en bon état, séparés par une cour, et dont l'un est composé de 6 et l'autre de 3 pièces, avec greniers, caves et pompe.

Elle joint d'un côté à M. Behr, d'autre au sieur Werson et produit un loyer annuel de 550 francs.

Cette maison sera vendue publiquement aux enchères, JEUDI 25 AOUT 1836, à trois heures de l'après midi, en l'étude de M° PARMENTIER, notaire à Liège, place du Théâtre Royal. L'acquéreur aura des facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire. 882

A VENDRE

UNE TRÈS-BELLE MAISON,

Récemment construite, avec remise, écurie, jardin emmurillé et dépendances, située entre la route de Liège à Terwagne et la Meuse, à proximité des établissemens de Seraing; elle est propre sous le rapport de sa position avantageuse à un commerce quelconque ou à une fabrique, et convient pour une maison de campagne. 823

La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que le mercredi 17 août 1836, à trois heures de relevée, elle mettra en adjudication publique au rabais, par voie de soumissions, et ensuite de vive voix à l'extinction des feux, la CONSTRUCTION de DIVERS TRAVAUX à exécuter sur bâtimens: 1° d'une ferme sise près de Herve, en un lot; 2° d'une ferme sise à Bellaire, en un lot; 3° de deux fermes sises à Lantin, et d'une sise à Juprelle, aussi en un lot. Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission ou l'on peut voir, tous les jours de neuf heures à midi, le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 885

VENTE PAR LICITATION

D'UNE

MAISON ET BIENS,

SISE EN LA COMMUNE D'ANS ET GLAIN.

Le jeudi 1er septembre 1836, à dix heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest, rue Mont St-Martin, à Liège, il sera procédé par le ministère de M° PARMENTIER, notaire, à l'adjudication publique aux enchères:

1° D'UNE MAISON n. 199, avec pièce, étable, grenier et cave, plus 11 perches 83 aunes (2 verges grandes 14 p.) de jardin potager, attenant à ladite maison, le tout situé en lieu dit Ster, et joignant d'un côté, aux enfans de Martin Bovy, et d'autre à M. Wasseige-Novent.

2° D'UN VERGER sis au même lieu, contenant 25 perches 94 aunes (5 verg. gr. 19 p.), tenant d'un côté auxdits enfans Bovy, et d'autre à M. Hubin, fils.

3° ET D'UNE PIÈCE DE JARDIN POTAGER, sise au même lieu, contenant 15 perches 79 aunes (3 verg. gr. 12 p.), joignant d'un côté, à M. Hubin père, et d'autre, aux enfans Pahaau.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit M° PARMENTIER. 893

VENTE

D'UNE PIÈCE DE FONDS,

SISE

En la commune d'Ans et Glain.

LUNDI 5 septembre 1836, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest, rue Mont-St-Martin, à Liège, il sera procédé par le ministère de M° PARMENTIER, notaire, à ce commis par jugement, à l'adjudication publique aux enchères:

D'UNE PIÈCE DE JARDIN POTAGER, sise en lieu dit, Rue de Liège, contenant 6 verges gr. 12 petites, joignant d'un côté, à M. Hignoul et d'autre à M. Jamar. S'adresser audit notaire PARMENTIER. 894

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

JEUDI 25 août 1836, à 2 heures de relevée, le notaire VANDENBOSCH vendra aux enchères publiques, en son étude à TONGRES,

UNE FERME.

D'ORIGINE PATRIMONIALE,

Située à Fall et Mheer, entre Tongres et Maestricht, assez près de la chaussée.

Avec les TERRES, VERGERS et PRÉS, contenant environ 67 bonniers. Les bâtimens d'habitation du fermier et autres, construits en briques et pierres de sable, couverts en ardoises et en tuiles, sont dans le meilleur état.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements, ainsi qu'aux notaires DUSART, à Liège, et LEROUX, à Visé. 811

DIRECTION DU TRÉSOR.

Le Directeur du Trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnemens pour le premier semestre de 1836, est ouvert à son bureau, rue derrière St-Thomas, n° 332.

BOURSES.

PARIS, LE 9 AOUT.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes Cinq pour cent, Trois pour cent, Napl. Cert. Falc., Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Emp. (1831), Banque de Belg., etc.

LONDRES, LE 8 AOUT.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes 3 p. consolidés, Bel. em. 1832 C.D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id., Espagne. Cortés., Différées., Passives., Russie., Brésil. Emp. 1834., etc.

AMSTERDAM, LE 9 AOUT.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différées., Billet de change, Syndic. d'amort., etc.

ANVERS, LE 10 AOUT.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes ANVERS. Det. activ., Det. diff., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active., Rente remboursab., etc.

CHANGES.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes Amst., c. jours., Rotterdam, Idem., Paris, Idem., etc.

Notre bourse a été faible. Ardois ouvert 33 3/4 5/8 3/8 33 32 7/8, 3/4 et reste cours à ce prix. Primes à 1 mois 36 dont 4 0/10. Il y a 4 0/10 de baisse à Paris.

BRUXELLES, LE 10 AOUT.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes Dette active., Emp. R., fin cour., Emp. de 30 mill., Emp. dec. v. 1832., Act. Société Gén., etc.

PORT D'ANVERS. ARRIVAGES DU 10 AOUT.

La galée prussienne Jonge Joanna, ven. de Pillau, ch. de 25 lasts graine de lin, 15 lasts orge et 17 lasts graine de navet.

PLACE D'ANVERS, LE 10 AOUT.

VENTES.

Tabac. — On a fait 50 boucauts Maryland, à prix non indiqué. Sucre brut — 200 caisses Havane blond, à prix divers. raffiné. — 45,000 kilos loms, à divers prix. Cafés. — 50 balles Brésil blanche, à 32 1/4 cents. 80 St-Domingue, à 33 cents.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 612, rue du Pot-d'Or, à Liège.